



NOUVELLE

PORTE MAILLOT

Concertation pour la mise en
compatibilité du Plan local d'Urbanisme
avec le projet de réaménagement de la
place de la Porte Maillot

compte-rendu
de la réunion
publique



LE 9 JUILLET 2019

MODALITÉS

Lieu : Hotel Hyatt Regency Paris Etoile

Nombre de participants : 40

Intervenants :

Élu(e)s :

- Jean-Louis Missika, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité.
- Geoffroy Boulard, Maire du 17^e arrondissement de Paris.
- Vincent Gossard, Directeur de Cabinet à la Mairie du 16^e arrondissement de Paris

Ville de Paris :

- Eric Jean-Baptiste, Direction de l'Urbanisme

SPL PariSeine

- Ariane Bouleau, Directrice Générale de la SPL PariSeine

Animation par Traitclair :

- Mathilde Savary, cheffe de projet
- Marianne Doubre, assistante chargée de concertation

INTRODUCTION

**JEAN-LOUIS
MISSIKA,**

**ADJOINT À LA
MAIRE DE PARIS
EN CHARGE DE
L'URBANISME, DE
L'ARCHITECTURE,
DES PROJETS DU
GRAND PARIS, DU
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET DE
L'ATTRACTIVITÉ**

La Place de la Porte Maillot est un site stratégique en pleine mutation situé sur l'axe majeur entre le Louvre, l'Arc de Triomphe et la Défense, au sein de la « ceinture verte » de Paris. A l'interface entre le 16^e et le 17^e arrondissements de Paris, Neuilly-sur-Seine et le Bois de Boulogne, la Place de la Porte Maillot est le réceptacle de nombreuses infrastructures de transport, aujourd'hui difficilement compatibles : la gare routière d'autocars, le boulevard périphérique, la ligne 1 du métro et le RER C.

C'est la société d'aménagement SPL PariSeine qui accompagne les mairies, cette dernière était déjà présente pour les travaux des Halles. La ville de Paris a pris la décision d'accompagner les projets d'infrastructures (gare du projet Eole, extension du T3) sur le secteur de la Porte Maillot en réaménageant les espaces publics à échéance 2024, pour les Jeux Olympiques. En effet, le CIO (Comité International Olympique) étant logé dans les deux hôtels sur la place de la Porte Maillot, cette dernière sera un site stratégique des Jeux Olympiques.

La première concertation de la place Maillot a permis d'établir un programme et des objectifs qui ont été adoptés lors du conseil de Paris de septembre 2017. La réunion publique d'aujourd'hui ouvre la seconde phase de concertation jusqu'au 9 septembre 2019 qui concerne la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette mise en compatibilité va permettre la réalisation du projet d'aménagement de la Place de la Porte Maillot.

Le réaménagement de la place s'inscrit dans le grand projet de réaménagement des portes de Paris avec la nécessité d'augmenter la part des espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes. Le projet, et donc sa mise en compatibilité du PLU répond à plusieurs objectifs :

- Il accompagnera la constitution de la gare de Porte Maillot, pôle modal majeur du projet Eole ;
- Il répondra à un objectif patrimonial de poursuite de la perspective de l'Avenue de la Grande Armée, de la place de la Concorde, à la Défense, en passant par les Champs Élysées et la Place Charles de Gaulle. Il s'agit donc de reconnecter l'avenue entre Paris et Neuilly ;
- Il permettra de rendre les espaces verts plus accessibles et plus vastes par un classement en Zone Urbaine Verte.

L'extension du Bois de Boulogne correspond à 7 600 m² supplémentaires d'espaces végétalisés. Le programme de ce projet d'aménagement n'est pas acté pour le moment, mais la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme est absolument nécessaire, C'est pourquoi nous devons en débattre dans le processus de concertation qui se poursuit. Le projet doit se construire avec les habitants et les usagers du territoire, et cela commence aujourd'hui.

**GEOFFROY
BOULARD**

MAIRE DU 17^E

Le Maire remercie les différents élus du 17^e mobilisés sur le sujet des Portes de Paris et plus particulièrement celui de la Porte Maillot. Il rappelle que cette réunion est certes technique mais absolument nécessaire au bon déroulement du projet de réaménagement de la place de la Porte Maillot. Il y aura des incidences sur la voirie, sur la végétalisation, sur l'espace public ou encore les transports en commun. C'est l'occasion de revenir sur ce projet et de bien le comprendre.

Par la suite, il mentionne les différents calendriers (Eole, Multistrates, Mille Arbres etc) et la nécessité de coordonner l'ensemble des travaux.

La concertation est clé afin que les habitants puissent s'approprier le projet et faire des remarques.

place, et celui du Bois de Boulogne. Ce dernier concentre des activités culturelles et de loisirs, la Fondation Vuitton par exemple, alors que le Palais des Congrès a un rayonnement international.

Enfin, le sous-sol de la porte Maillot représente un véritable défi : les transports en communs, les réseaux, le parking et le périphérique s'accumulent et façonnent la complexité des infrastructures.

De nombreux projets sont déjà en cours à la porte Maillot. Le projet de réaménagement les intègre dans sa réflexion.

Le prolongement du RER E vers l'ouest, depuis la gare Saint Lazare, offre l'opportunité de créer une gare à la porte Maillot. Ce projet a fait l'objet d'un débat public (d'octobre à décembre 2010) et d'une enquête publique de janvier à février 2012. Le début des travaux a eu lieu en 2016 et une livraison est prévue à l'horizon 2022.

Le prolongement du tramway T3 a fait l'objet d'une concertation publique de janvier à février 2016. Il est parti du Pont du Garigliano pour rejoindre la Porte d'Ivry en 2006, puis s'est étendu jusqu'à la porte de la Chapelle en 2012, et a atteint Porte d'Asnières fin 2018. Son tracé entre porte d'Asnières et porte Dauphine est long de 4,3 km. Une enquête publique s'est tenue du 26 septembre au 31 octobre 2018 sur le projet d'extension du tramway de Porte d'Asnières à Porte Dauphine.

Les contraintes du sous-sol de la porte Maillot sont prises en compte pour la bonne réalisation du projet T3 et Éole. Leur maîtrise est indispensable pour articuler les différents moyens de transport par une intermodalité.

Les projets « Mille arbres » et « Ville multi-strate » sont issus de l'Appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris ». Ces deux immeubles ponts au-dessus du périphérique ont chacun un programme spécifique. Logements, bureaux, hôtel, crèches, halte-garderie, espaces ludiques, une « rue gourmande », reconstitution de la gare routière en sous-sol et parc fortement planté ouvert au public pour « Mille arbres ». Logements, bureaux, commerces, espace pédagogique autour de l'horticulture et agriculture urbaine en toiture, notamment production de thé pour « Ville multi-strate ».

Les enjeux et opportunités se cristallisent autour de six axes de travail :

- le renforcement de la lisibilité de l'axe historique reliant la Défense au Louvre
- le développement d'un espace public piéton qui articule les transports en communs
- l'inscription du projet dans la dynamique des projets T3 et Éole en cours
- l'amélioration des circulations douces et du confort des usagers
- le développement de la végétalisation entre la place et le bois de Boulogne afin de reconstituer le site classé
- le développement de la relation et des usages entre la place et les projets « Réinventer Paris » sur l'axe Neuilly-porte Maillot.

RAPPEL DU PROJET

La présentation du jour indique les principes globaux du projet.

A la suite d'études et d'une période de concertation début 2017 qui a mobilisé presque 600 personnes, le Conseil de Paris a validé en septembre 2017 le programme de l'opération d'aménagement de la place de la Porte Maillot comprenant la reconstitution de l'axe majeur.

Les objectifs du projet de réaménagement de la place sont les suivants :

- Reconnecter le Bois de Boulogne avec les trames urbaines ;
- Valoriser le site classé ;
- Développer et rendre accessible les espaces verts du site dans une logique de requalification de la ceinture verte parisienne ;
- Restaurer l'unité du site végétalisé classé ;
- Créer de nouvelles continuités piétonnes entre Paris et Neuilly-sur-Seine ;
- Proposer un potentiel constructible au sud du Palais des Congrès.

Afin de répondre à ces objectifs, le projet de réaménagement de la Porte Maillot prévoit la suppression du giratoire et la création d'une nouvelle voie qui relie l'Avenue Charles de Gaulle à l'Avenue de la Grande Armée. La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme permettra aussi la modification du carrefour au sud du Boulevard Pershing, afin de rendre réalisable le projet Mille Arbres.



Le projet prévoit :

1. La création d'une nouvelle voie reliant directement l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine à l'avenue de la Grande Armée. Le grand terre-plein central qui remplacera le giratoire existant, viendra positionner les voiries de l'axe majeur.
2. La modification du carrefour au sud du boulevard Pershing.
3. L'adaptation et le recalibrage des voiries environnantes.
4. La création d'itinéraires cyclables.
5. La création d'un nouvel espace vert, en prolongement du square Parodi profilera l'extension du Bois de Boulogne. L'avancée du Bois constituera un élément vertical en réponse au Palais des congrès situé de l'autre côté de l'avenue.
6. L'aménagement d'une parcelle à bâtir au nord de la voie à créer. La constitution d'une parcelle à bâtir sur le parvis du Palais des Congrès fera dans un premier temps l'objet de l'aménagement d'une place piétonne, à la croisée des flux motorisés, cyclables et piétons.
7. La création d'une nouvelle place publique piétonne.
8. L'adaptation du parking Maillot et de ses accès à la nouvelle configuration de voirie, par la mise à double sens de la rampe nord-ouest existante.

LE CALENDRIER



POURQUOI LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU ?

La réalisation du projet présenté sur le secteur de la Porte Maillot, nécessite la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, les règles d'urbanisme fixées dans le PLU actuel ne permettent pas la réalisation du projet et de son programme d'aménagement, elles sont donc à modifier afin de répondre à la nécessaire évolution du territoire.

Cette modification est régie par le code de l'urbanisme, afin d'adapter le contenu du PLU et de permettre la mise en œuvre d'un futur projet. C'est le Conseil de Paris qui, après délibération se prononcera sur l'intérêt général de l'opération et adoptera la mise en compatibilité ou non du PLU. Préalablement, en raison des caractéristiques du site et des enjeux du projet, la mise en compatibilité du PLU sera soumise à une évaluation environnementale, consultable par le public avant le vote du Conseil de Paris.

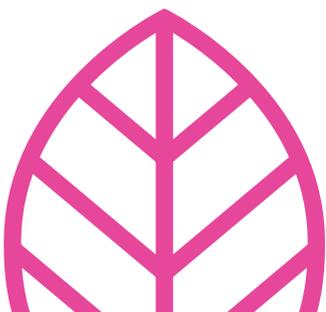
LA SYNTHÈSE DES MODIFICATIONS

Dans le PLU modifié, nous retrouvons trois types de zones :

- **La zone urbaine générale** sur laquelle se développe la ville mixte, comprenant des voies publiques et privées, et des bâtiments de tous types d'usages ;
- **La zone urbaine verte** constituée d'espaces de faible densité, accueillant des jardins et ne pouvant être transformée pour l'accueil de bâtiments ou de voirie. Elle suppose de réviser le Plan Local d'Urbanisme si la collectivité souhaite construire sur cette zone ;
- **La zone naturelle et forestière**, composée des Bois de Boulogne et de Vincennes, est inconstructible, sauf à l'orée du bois avec une limitation à 3% de constructions.

Afin de faire évoluer les règles d'urbanismes inscrites au PLU et de rendre compatible le projet à celui-ci, certaines évolutions sont nécessaires sur le secteur de projet.

- > La transformation du rond-point en voie droite, dans le prolongement de l'Avenue de la Grande Armée. Pour passer d'une logique de Porte d'entrée dans Paris à une logique de place publique de rayonnement métropolitain, le projet prévoit de réinscrire la Porte Maillot dans l'Axe Majeur et de retrouver ainsi la configuration de l'axe historique, de renforcer sa lisibilité et mettre en valeur vues et perspectives. Cette transformation nécessite de faire évoluer le PLU en classant les emprises de la nouvelle voie transversale, d'une superficie d'environ 12 000 m², en zone UG (Zone Urbaine Générale) et en y affectant la typologie de « voie publique ou privée ».
- > Une extension du square Parodi et du Bois de Boulogne : le projet prévoit de retrouver l'unité du Bois de Boulogne, d'améliorer la lisibilité de son accès et de favoriser la végétation. Au titre de la modification du PLU, l'extension du square Alexandre et René Parodi d'environ 7 600 m² sera classée en zone UV (Zone Urbaine Verte).
- > Une parcelle à bâtir créée côté nord. Le projet prévoit un traitement différencié des deux rives de l'axe central et propose une emprise à bâtir au nord. La création de cette parcelle nécessite plusieurs évolutions dans les règles d'urbanisme du PLU. En premier lieu, cela implique la suppression de l'indication « voie publique ou privée » sur l'emprise de la parcelle constructible à créer, représentant une surface de 5 350 m². Dans un second temps, la partie nord du rond-point actuel, située sur l'emprise de la future parcelle constructible, devra changer de statut en passant de la Zone Urbaine Verte à la zone Urbaine Générale, sur une surface d'environ 1 300m². Cette emprise sera soumise aux règles de constructibilité en cohérence avec les îlots environnants et la sectorisation définie par le PLU et par son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).



› Conforter le lien entre les entités végétales. Le projet prévoit de retrouver la relation avec le Bois de Boulogne, d'assurer la continuité des espaces verts entre eux et avec les espaces métropolitains, et de préserver la végétation existante. Les évolutions apportées au PLU sont ici de trois types. Il s'agit de classer les talus situés à l'est (aux abords du square Alexandre et René Parodi) en Zone Urbaine Verte, sur une surface d'environ 2 200 m², de classer les talus situés à l'ouest en cohérence avec le zonage du Bois de Boulogne, en Zone Naturelle, et enfin, de classer en Zone Urbaine Verte les emprises à aménager au-dessus du boulevard périphérique.



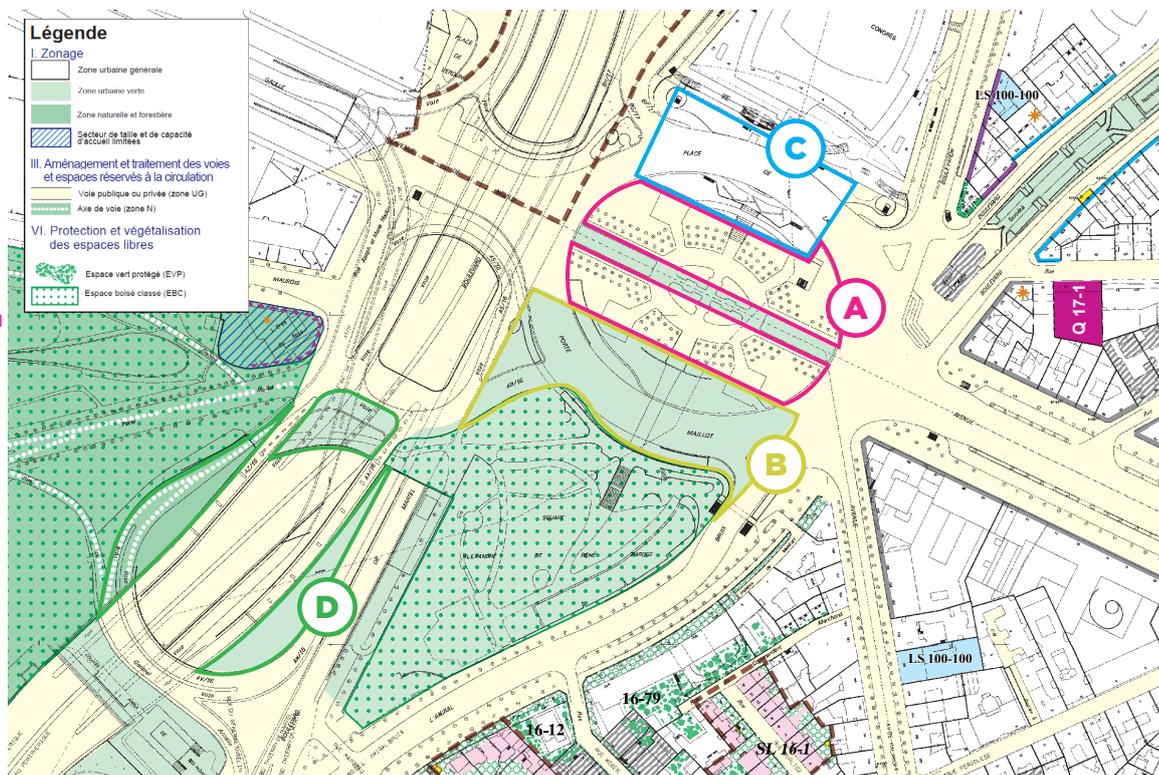
PLU MODIFIÉ

A LA TRANSFORMATION DU ROND-POINT EN VOIE DROITE, DANS LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE

B UNE EXTENSION DU SQUARE PARODI ET DU BOIS DE BOULOGNE

C UNE PARCELLE À BÂTIR CRÉÉE CÔTÉ NORD

D CONFORTER LE LIEN ENTRE LES ENTITÉS VÉGÉTALES



LES ZOOMS



A

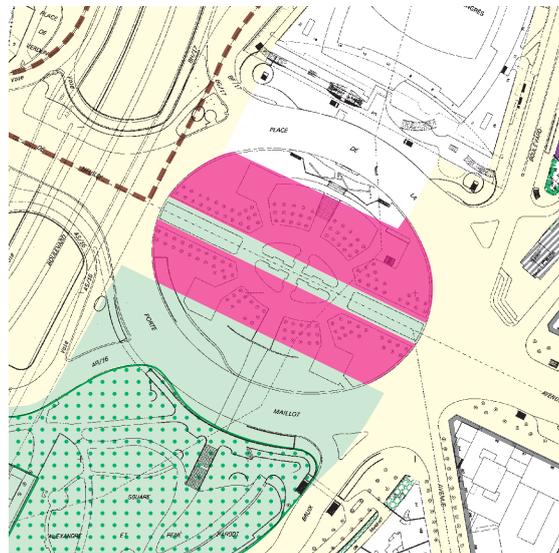
LA TRANSFORMATION DU ROND-POINT EN VOIE DROITE, DANS LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE

→ Pour passer d'une logique de Porte d'entrée dans Paris à une logique de place publique de rayonnement métropolitain, le projet prévoit de réinscrire la Porte Maillot dans l'Axe Majeur et de retrouver ainsi la configuration de l'axe historique, de renforcer sa lisibilité et mettre en valeur vues et perspectives.

Évolution du PLU en découlant :

- Classer en zone UG et affecter le poste de légende « voie publique ou privée » (« jaune voirie ») les emprises de la nouvelle voie transversale (actuellement en UV).

→ Environ 12 000m²



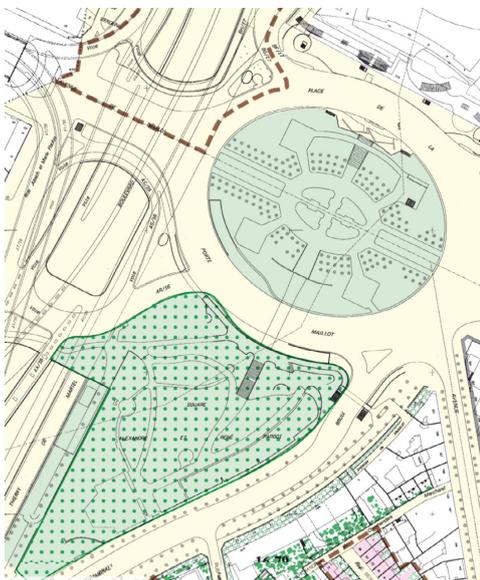
B

UNE EXTENSION DU SQUARE PARODI ET DU BOIS DE BOULOGNE

→ Le projet prévoit de retrouver l'unité du Bois de Boulogne, d'améliorer la lisibilité de son accès, de favoriser la végétalisation.

Évolution du PLU en découlant :

- Classer en zone UV l'extension du square Alexandre et René Parodi
→ Environ 7 600m²



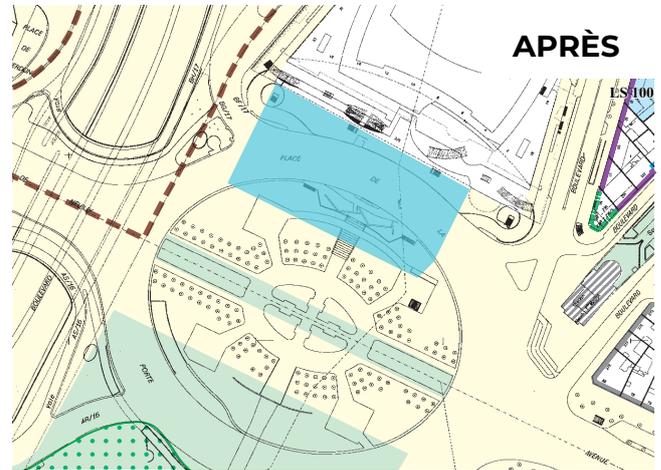
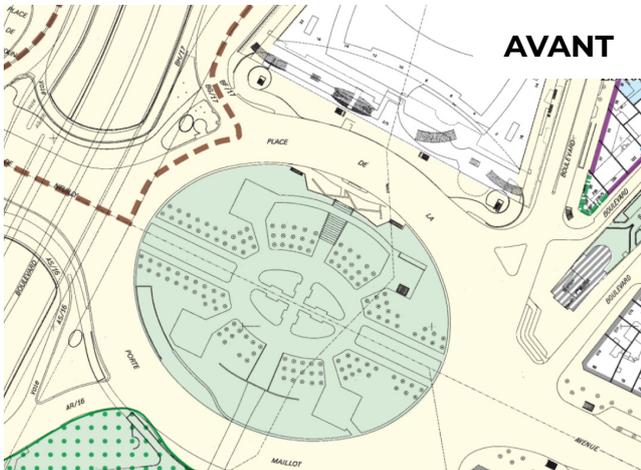


UNE PARCELLE À BÂTIR CRÉÉE CÔTÉ NORD

→ Le Projet prévoit un traitement différencié des deux rives de l'axe central et propose une emprise à bâtir au nord.

Évolutions du PLU en découlant :

- Supprimer l'indication « voie publique ou privée » sur l'emprise de la parcelle constructible à créer
- Environ 5 350m²
- Classer en zone UG la partie du rond-point central (actuellement en zone UV) située sur l'emprise de la parcelle constructible à créer
- Environ 1 300m²
- Cette emprise sera soumise aux règles de constructibilité en cohérence avec les îlots environnants et la sectorisation définie par le PLU et son PADD



RÉUNION PUBLIQUE - LE 9 JUILLET 2019 - PAGE 23

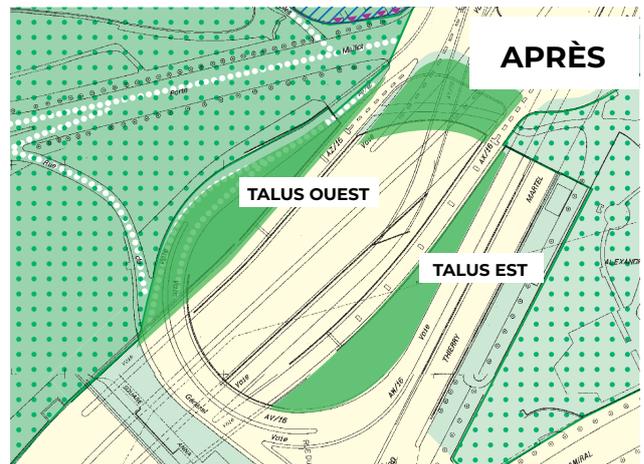


CONFORTER LE LIEN ENTRE LES ENTITÉS VÉGÉTALES

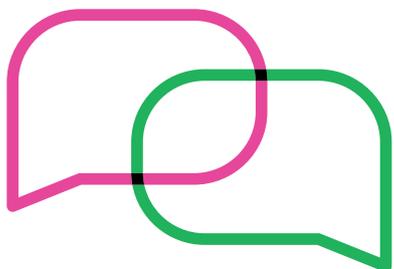
→ Le projet prévoit de retrouver la relation avec le Bois de Boulogne, d'assurer la continuité des espaces verts entre eux et avec les espaces métropolitains, et préserver la végétalisation existante.

Évolutions du PLU en découlant :

- Classer les talus en zone UV (à l'est)
- Environ 2 200m²
- Classer les talus en zone N (à l'ouest, en cohérence avec le zonage du Bois de Boulogne contigu)
- Environ 3 000m²
- Classer en zone UV, les emprises à aménager au dessus du boulevard périphérique
- Environ 1 750m²



RÉUNION PUBLIQUE - LE 9 JUILLET 2019 - PAGE 24



COMMENT PARTICIPER ?

LA CONCERTATION SE DÉPLOIE DU 9 JUILLET JUSQU'AU
9 SEPTEMBRE 2019

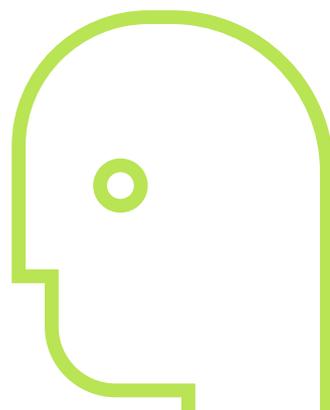
-
**Le registre numérique du mardi 9 juillet 8h30 au lundi 9
septembre 2019 à 17h**

<http://porte-maillot.concertationpublique.net>

-
Le site internet, pour s'informer tout au long du projet

<https://www.paris.fr/portemaillot>

-
**Du 9 juillet au 9 septembre, les expositions en mairie du 16^e et
17^e arrondissement
où des registres sont mis à la disposition du public.**



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Beaucoup des questions retranscrites ci-dessous ne rentrent pas dans le cadre de la concertation pour la mise en compatibilité du PLU de la Ville de Paris pour le réaménagement de la place de la Porte Maillot. Ainsi, les réponses apportées ici aux questions sont des sujets sur lesquels du travail et des études sont encore à fournir.

Le traitement des différentes prises de parole est thématique.

LA PARCELLE CONSTRUCTIBLE

- Lors des précédentes réunions, on a pu parler de l'extension du palais des Congrès. Toutefois, sur les documents présentés, est indiquée la présence d'une parcelle constructible sans indiquer précisément sa programmation et sa destination. Faire une modification du PLU sans savoir ce qu'on va y installer ne paraît pas raisonnable pour ce participant. S'il s'agit d'un projet d'utilité publique pour la Ville de Paris, qui aurait par exemple besoin d'un espace plus grand qu'à la Porte de Versailles, cela paraît intéressant. En revanche, si la destination n'est pas encore connue pour le moment et que cette parcelle accueille finalement un immeuble de bureaux, cela est très dommageable. Il semble que la modification du PLU ne devrait intervenir que lorsqu'on aurait une affectation claire et précise de cette parcelle.
- o Eric Jean-Baptiste, de la Direction de l'Urbanisme, indique que ce sont des territoires qui ont vocation à être construits. Les zones blanches à Paris sont des espaces avec un potentiel constructible.
- o Geoffroy Boulard, maire du 17^e arrondissement, rappelle qu'il y a un projet potentiel qui est celui de l'extension du Palais des Congrès. Avec pour objectif de donner à Paris de nouvelles capacités d'accueil de congrès et avec un enjeu de conserver des congrès dans le domaine médical, il semble qu'il faille absolument moderniser le Palais des Congrès. Il y a eu des discussions entre la mairie de Paris centrale et VIParis qui ont mis en évidence des écarts sur le plan financier. Par conséquent, les discussions sont en suspens et il n'y a pas d'accord à ce stade. Le rectangle blanc modélise le volume disponible. VIParis a déjà travaillé sur un modèle architectural mais qui n'a pour l'instant aucune validation technique ni financière. Dans la mesure où c'est un projet d'extension, c'est à l'architecte même du palais du Congrès que revient le travail, c'est-à-dire, Christian de Portzamparc. Ce sera dans la continuité de ce qu'il a déjà fait et au regard des différentes règles d'urbanisme du PLU.
- o Par ailleurs, il remarque aussi que puisque le projet ne sera pas fini pour les JO en 2024, il faut aménager a minima cette esplanade disponible devant le palais des Congrès actuel.
- o A la suite, Ariane Bouleau intervient en développant quelques points autour du parvis provisoire. Celui-ci est envisagé comme une terrasse engazonnée, une prairie fleurie sur lequel différents usages peuvent être posés. Le tout est contraint puisque ce parvis repose sur le toit du parking souterrain.

- Un participant résume son ressenti «si c'est constructible, on fera quelque chose», et indique qu'il n'apprécie pas cette logique. Il souhaite savoir si la deadline des Jeux Olympiques gouverne ce projet. Un autre participant rappelle que le Palais des Congrès devra accueillir le CIO. Ainsi, il soulève la problématique de l'image de la ville de Paris si le projet crée de la congestion.
- o Ariane Bouleau explique que les Jeux Olympiques peuvent apparaître comme une contrainte calendaire mais ils permettent d'avoir un objectif et de faire avancer nombreux projets. Il y a aussi tous les travaux préparatoires à l'arrivée du tram, qui sont longs, mais nécessaires et permettent de moderniser les réseaux.
- Un participant souhaite savoir pourquoi ne pas surélever le bâtiment actuel ?
- o Eric Jean-Baptiste souligne qu'il n'y a pas possibilité de surélever au regard des règles d'urbanisme en vigueur dans le périmètre.
- Plusieurs participants évoquent un attachement à la symétrie de l'axe. Certains participants notent que le projet va nuire à la grande perspective, qui était ponctuée par la place de la Porte Maillot et son giratoire, entre l'Arc de Triomphe et la Défense. Aussi, une participante rappelle que de la Bastille à l'Arc de Triomphe, l'axe majeur est ponctué de places publiques.
- o Ariane Bouleau répond que l'on ne peut pas être en symétrie sur la Porte Maillot dans la mesure où le Palais des Congrès est en recul sur l'axe. L'extension du Palais des Congrès est souhaitable sur le plan urbain parce qu'il faut tenir cette symétrie. Ainsi la question s'est posée : comment reconstruire cet esprit urbain parisien si caractéristique de l'axe majeur à cet endroit ? La réponse choisie pour le moment est que face à l'extension du Palais des Congrès, qui va venir constituer l'un des côtés, il faut de l'autre côté constituer un volume de même importance : l'extension du bois avec des arbres de grande ampleur.
- Un habitant s'exprime en faveur de l'extension du Palais des Congrès et rappelle l'importance d'accueillir des congrès médicaux de grande importance. Toutefois, un participant ajoute que cette augmentation du nombre de congrès sera suivie d'une augmentation du nombre de camions logistiques et de livraison.
- Un participant se questionne sur la notion de place publique. Au regard de l'espace à disposition, ce dernier craint une multiplication des flux : le tramway, les voitures, les pistes cyclables, les piétons etc. Quels sont les aménagements prévus sur cette place ?
- o Ariane Bouleau précise que la place piétonne est effectivement un lieu de traversées piétonnes vers les différents transports mais aussi pour rejoindre le Palais des Congrès. Aussi, un travail est fait avec la maîtrise d'oeuvre afin d'y déployer un certain nombre d'usages : se reposer à l'ombre etc. On travaille

actuellement sur une ponctuation d'espaces verts à l'intérieur même de cette place. Il est trop tôt pour proposer des images. Toutefois, il faut garder en tête que les quais du tramway seront surélevés. Ainsi, il faut envisager que la place puisse monter, de manière qualitative et douce, jusqu'aux quais du tramway.

LA NOUVELLE GARE

- Des précisions sont demandées quant à l'entrée de la nouvelle gare (qui devait être devant le Palais des Congrès actuel) qui ne semble plus apparaître sur les plans et images proposées.
- o Ariane Bouleau signale qu'elle est indiquée sur le plan entre la station du tramway et l'entrée du RER E ; ainsi l'entrée de la nouvelle gare se trouve en bordure de la place.

LE ZONAGE

- Un participant souhaite connaître la signification des zones rouges ?
- o Eric Jean-Baptiste indique que c'est un plan de repérage qui permet de mettre en évidence que l'on retire une partie de la zone urbaine verte afin d'établir une fluidité des voies de circulation.

LES MOBILITÉS

- Un participant souhaite savoir comment le problème d'embouteillages va être résolu sachant que beaucoup de voiries sont retirées. De la même façon, un participant remarque que le giratoire est performant dans la gestion des embouteillages. Il donne pour exemple la place de la Concorde et la place de l'Etoile. Plusieurs habitants expriment leur crainte que le projet crée une « autoroute urbaine », de la sortie du tunnel de Neuilly jusque vers la place de l'Etoile. Cette « autoroute » ne sera pas franchissable ni par les voitures, ni par les piétons et le vélo.
- o La réponse d'Ariane Bouleau rappelle que c'est l'aménagement du tramway, en perpendiculaire avec l'axe majeur, qui dicte l'ensemble des circulations sur le périmètre. La cadence et fréquence du tramway dirigent les feux. Avec ou sans giratoire, l'arrivée du tramway modifie la circulation sur la porte Maillot. Quant aux franchissements, ils seront dictés par les carrefours à feux et la présence du tramway. Le projet actuel prévoit de supprimer un giratoire pour reconstituer un espace urbain. Par conséquent, le projet tend à offrir des dimensions plus parisiennes à la porte Maillot qui deviendra la Place Maillot. Pour des traversées piétonnes sécurisées et apaisées seront mis en place des espaces de refuge piétons au milieu de l'axe majeur.
- o Geoffroy Boulard note que l'arrivée du tramway condamne le rond-point. Il en profite pour rappeler que ce rond-point est un lieu de prostitution et de trafic. Néanmoins, cela n'empêche pas les temps et actions de concertation afin de discuter ensemble du projet, qui n'a pas été validé pour le moment. Les élus locaux comptent sur les citoyens pour contribuer.
- Plusieurs participants notent qu'en l'état, si le projet est conçu ainsi, il existera des difficultés entre le boulevard Pereire nord et la rue des Ternes. Sur des plans

précédemment diffusés, cet axe était fermé puisqu'il y avait l'arrivée de la gare du tramway. Cela signifie que l'on ne peut plus accéder par le boulevard Pereire sur la Porte Maillot. Par conséquent, les habitants du bd Pereire (en voiture) ne pourront accéder à la Porte Maillot qu'en effectuant un tour par l'avenue des Ternes. Ce point de circulation précis permet aux habitants de réaffirmer leur besoin de disposer de l'ensemble des plans de circulation projetée sur le quartier. Une habitante du boulevard Gouvion-Saint-Cyr (trottoir du Méridien) s'exprime aussi en ce sens.

- o Ariane Bouleau reconnaît que les plans présentés ce soir et destinés à montrer la modification du PLU ne permettent pas de répondre aux sujets de circulation. Des études vont être réalisées et rendues publiques par la suite.
- Avec l'extension du square Parodi, on voit que ce qui permet d'accéder à la Porte Maillot, donc d'aller soit vers l'avenue de la Grande Armée soit faire le tour de la Porte, va être bouché. Le participant veut savoir si le projet maintient la mini rocade qui permet d'accéder au boulevard Maillot sans avoir à traverser la Porte Maillot.
- o La SPL ParisSeine reprend le schéma de circulation prévu à ce stade. Ce dernier prévoit de contourner à nouveau le carrefour qui est créé. La SPL note l'alerte sur cette rocade direction boulevard Maillot en rappelant que les études de circulation modélisant les flux vont éclairer les choix de plan de circulation.
- Une participante demande si le parking géré par la mairie de Paris sera conservé.
- o Geoffroy Boulard répond que le parking en plein air du bd Pereire géré par la mairie de Paris est hors périmètre de l'aménagement de la place de la Porte Maillot. Cependant, il est nécessaire de réfléchir à une requalification. Il y a des problématiques de sécurité en lien avec la sortie du RER. Des discussions sont en cours avec la SNCF.
- Plusieurs participants s'interrogent sur la circulation des vélos. Un point particulier est relevé quant à la piste cyclable de l'avenue de la Grande Armée.
- o Ariane Bouleau répond que le projet propose une circulation nord – sud qui accompagne le tramway et une autre est-ouest (le réseau express vélo) qui va être prolongée sur Neuilly depuis l'avenue de la Grande Armée. En effet, la piste cyclable est intégrée dans la lisière.
- o Eric Jean-Baptiste, à propos du traitement pavés de la piste cyclable de l'avenue de la Grande Armée, indique que celui-ci est contraint par les architectes des bâtiments de France, qui souhaitent conserver un traitement uniforme.
- L'intervention d'une habitante soulève que le projet ne semble pas faire de lien entre les deux arrondissements.
- o Ariane Bouleau rappelle que la place donnée aux piétons et aux vélos est majeure. En créant un espace apaisé, un lien plus fort naîtra entre les arrondissements.

Par ailleurs, l'aménagement du terre-plein central raccourcit les temps de traversées.

- Une question se porte sur les traversées piétonnes. Quelles seront-elles ?

o Ariane Bouleau développe un exemple de trajet. Lorsqu'on est piéton et que l'on sort de la station du tramway afin de se rendre dans le bois de Boulogne il faut traverser l'axe majeur et ses 4 voies. Il existe des carrefours avec feux qui permettent aux piétons d'accéder au terre-plein central (que l'on peut donc envisager en tant que refuge piéton). Enfin on arrive dans cette lisière, avec encore un sol minéral pour faire la transition vers le bois, qui accueille les circulations vélos et aussi la reconfiguration du square Parodi.

- Un participant souhaite savoir de combien de voies dispose l'axe majeur.

o Il y a 4 voies dans chaque sens dont une voie pour le bus indique Ariane Bouleau.

- Plusieurs habitants proposent une réunion spécifique sur le schéma de circulation (routières, cyclistes et piétones) à venir.

- Un participant s'exprime en faveur de la volonté de végétaliser tout en craignant que cela ne crée plus d'embouteillages.

- Plusieurs participants n'apprécient pas la logique de construire au nord et de planter des arbres au sud. A la place de la probable extension du Palais des Congrès, ils préféreraient voir de la végétation.

o Ariane Bouleau mentionne que le projet prévoit d'étendre le bois de Boulogne puisque l'on va planter plus de 700 arbres. Le volume que l'on vient aligner sur l'axe majeur, c'est d'abord le bois, ce qui permet d'avancer cette idée de « monument végétal » qui répondrait aux exigences de symétrie. Par ailleurs, pour étendre l'espace végétal à la place de l'extension, il est important de se souvenir que celle-ci se trouve au-dessus d'un parking. Les contraintes de charges d'un espace vert (terre, arbres, infiltration eau etc) sont plus importantes que celle d'un immeuble. C'est pourquoi la végétalisation du parvis provisoire sera elle aussi assez légère. Elle conclut que grâce à l'extension du bois au Sud, on renoue avec l'historique de la porte Maillot qui est une porte de Paris mais aussi du bois de Boulogne.

- Un participant demande s'il existe des vues 3D pour comprendre les perspectives.

o Ariane Bouleau indique qu'on est encore trop en amont dans l'élaboration du projet.

- Une intervention d'un participant questionne le bâtiment Orange au 18 rue Gustave Charpentier. Il souhaiterait savoir s'il est possible d'intervenir et d'envisager de le végétaliser.

LA VÉGÉTALISATION

AUTRES REMARQUES

- o Ariane Bouleau informe que ce bâtiment n'est pas dans le périmètre du projet confié à la SPL.
- Un participant s'intéresse au monument historique qu'est l'ancienne gare du RER C.
- o Eric Jean-Baptiste rappelle que ce dernier est protégé au PLU.
- Un participant souhaite un observatoire sur l'axe majeur afin d'observer de La Défense à l'arc de Triomphe.
- Une participante relève que les barrières avec des bâches des travaux de désamiantage du boulevard Pereire sont quasiment toutes à terre.
- o Ariane Bouleau indique qu'ils alerteront la mission tramway de cette problématique.
- Une habitante s'interroge sur la petite ceinture et sur le fait qu'elle ne soit plus utilisée.

EN CONCLUSION

- Ariane Bouleau rappelle le rôle de la SPL ParisSeine. Cette dernière est missionnée pour réaménager les espaces publics dans la continuité de décision qui résulte de la concertation de 2017. Les objectifs résultent de près de 600 contributions qui ont eu lieu entre janvier et mars 2017. La SPL ParisSeine n'était alors pas présente en 2017, mais prend acte de la restitution de la concertation. La mission qui lui est donnée par la ville de Paris est de dessiner un projet qui répond à ces objectifs.
- Ariane Bouleau rappelle que la réunion portait sur les modifications que l'on doit apporter au PLU si l'on veut voter à terme un projet. Ces modifications sont un préalable à la réalisation des travaux et elles nécessitent des autorisations spécifiques, ainsi qu'une enquête publique qui intervient au printemps 2020.
- Ariane Bouleau conclut en rappelant que sur l'ensemble des questions et des remarques, il existe un réel besoin de dézoomer et de disposer de données à l'échelle d'un grand périmètre (notamment en termes de flux de circulations et de coordination des travaux). Elle rappelle aussi que le projet d'aménagement de la place de la Porte Maillot sera soumis à une étude d'impact qui va modéliser flux et circulations. Cette dernière sera finalisée au courant de l'automne. En effet, le maire du 17^e renchérit en insistant sur un besoin de cohérence de l'ensemble des projets.